

l'an deux mil vingt-quatre
Le quatre avril à vingt heures trente minutes
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie
sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

Date de convocation

26 MARS 2024

Etaient présentes :

Mmes BISSON, BOIS, CHARIERAS, CHERET, DELAGE, GILLMANN, MILON

Date d'affichage

De la convocation

26 MARS 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : Mme FLOHIC a donné procuration à Mme MILON

Date de publication

De la délibération

9 AVRIL 2024

Absente: Mme DURAND

Nombre de membres 9

Présents 7

Votants 8

OBJET : Demande de subvention de l'Association Solidarité Accompagnement des Migrants pour l'année 2024

Mme la Présidente fait part à l'Assemblée de la demande de subvention reçue de l'Association Solidarité Accompagnement des Migrants qui a pour missions d'apporter aux réfugiés hébergés au centre des Orantes de Bonnelles, des prestations de nature à faciliter leur intégration dans la société (accès à la culture, apprentissage de la langue).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Association Solidarité Accompagnement des Migrants, sise à 78830 Bonnelles – 13, rue de Villevert, une subvention de 100 euros au titre de l'année 2024.

DIT que cette somme est inscrite à l'article 65748 du budget 2024.

Pour extrait conforme

Cernay-la-Ville, le 9 avril 2024



Claire CHERET
Présidente du CCAS